



**HAL**  
open science

## Entrée : Conjugalité

Anne Verjus

► **To cite this version:**

Anne Verjus. Entrée : Conjugalité. Krief, Huguette; André, Valérie. Dictionnaire des femmes des Lumières, H. Champion, pp.279-282, 2015. <halshs-01137598>

**HAL Id: halshs-01137598**

**<https://shs.hal.science/halshs-01137598v1>**

Submitted on 31 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## CONJUGALITE

«Heureuse par le bonheur qu'elle donne à son époux, heureuse par l'éducation qu'elle destine à ses enfants, heureuse par l'effet de son exemple sur ce qui l'entoure, heureuse par les consolations qu'elle trouve dans sa confiance en son Dieu » : telle est Julie, la « nouvelle Héloïse », sous le pinceau de Germaine dans ses « Lettres sur J.-J. Rousseau » (*Œuvres de jeunesse*, p. 55). Lorsqu'elle rédige cet éloge conjugal du don de soi au féminin, la jeune femme vient tout juste de prendre le nom du baron de Staël Hofstein. Mais alors que Germaine Necker imaginait s'accommoder d'un équivalent du placide Wolmar, c'est à un homme jaloux, injurieux et violent qu'elle se heurte ; aux sacrifices librement consentis, succèdent rapidement le désenchantement et l'amertume. Là s'arrête sa vie conjugale rêvée d'après Rousseau. La recherche du bonheur, si emblématique des générations nées avec le siècle des Lumières, va désormais la guider au-dehors de la conjugalité légitime. Elle n'est pas la seule dans ce cas, du moins dans son petit milieu, cosmopolite et très fortuné. Mais au-delà de ce cercle étroit, quoiqu'à la renommée large, quasi « mythique », vivre ensemble, pour des époux, est une nécessité qui s'impose à la plupart des couples mariés. Une nécessité économique, mais aussi un paradigme qui se diffuse et qui, d'une certaine forme de conjugalité, fait une norme qu'on désignera, ici, du nom de *conjugalisme*.

On ne peut nier l'existence et la persistance d'un mythe du « mariage parisien et aristocratique », de ce couple qui ne s'engage à aucune fidélité, de ces maris et femmes qui vivent des vies séparées, fréquentent le monde lors de soirées ou de spectacles auxquels ils se rendent indépendamment l'un de l'autre. C'est, d'après Pierre Fauchery, un « lieu commun littéraire » que ce mythe (Fauchery, p. 368). De fait, on retrouve dans une bonne part de la littérature de l'époque, le tableau de ces époux qui conviennent « de demeurer ensemble, de porter le même nom, de reconnaître les mêmes enfants ; mais qui n'ont, au surplus, aucune sorte de droit l'un[e] sur l'autre » (*La Nouvelle Héloïse*, p.135). Lorsqu'à la même époque que Rousseau, Marmontel écrit *Le Bon mari*, il dépeint lui aussi les pratiques conjugales de l'aristocratie en les plaçant sous le signe de la liberté : sa jeune Hortence a le choix de ses amis, de ses fréquentations et de ses sorties, qu'elle décide et organise loin du regard de son époux. Et lorsqu'à la fin du siècle, Mme Booser entreprend à son tour de dresser le portrait des mœurs de cette classe, elle fait dire à un mari, volage par

principe autant que par goût, qu'il serait « ridicule de paraître amoureux de sa femme ». C'est un « misérable préjugé » que celui qui prétend « que deux époux ne peuvent être amants » (Mme Booser, in H. Krief, p. 141) ; mais c'est, n'en déplaise aux contempteurs du mariage aristocratique, un préjugé manifestement encore vivace en 1795. Car le mythe, si c'en est un, a la vie dure : on retrouve, dans les correspondances de l'époque, les traces de son emprise sur les esprits – et donc, ce n'est en tout cas pas exclu, sur les pratiques. C'est ainsi qu'on s'étonne de ces époux qui semblent encore épris l'un de l'autre après quelques mois de vie commune ; on moque ceux qui expriment ouvertement leur attachement, comme les parents de la comtesse de Boigne considérés, à cet égard, comme de parfaits excentriques (*Mémoires de la Comtesse de Boigne*, p. 49). Il n'est pas rare non plus de rencontrer des époux vivant non seulement des vies séparées, mais dont les relations sont si distanciées qu'elles rendent très improbable la paternité du mari. Juliette Récamier vit séparée de son époux, à l'Abbaye-aux-Bois où, après leur ruine, elle prend seule un petit appartement et continue d'accueillir les fidèles de son salon : mieux vaut l'exiguïté des lieux de vie, chacun chez soi, que la promiscuité avec un époux dont on ne partage, en règle générale, ni le lit, ni la chambre, ni mêmes les « appartements ». On sait que Châteaubriand ne connut guère la maison familiale de Fougères où a vécu son épouse ; et si l'on quitte ces cas exemplaires, sinon exceptionnels, c'est pour découvrir dans les travaux sur la noblesse de Paris et sur la noblesse de cour en particulier, que ces couples vivaient, généralement, spatialement éloignés l'un de l'autre (M. Marraud, 147). Mathieu Marraud offre une explication à ce « fossé qui sépare le couple aristocratique du couple bourgeois » et qu'il tient pour une loi sociologique de ces mariages qui ne se déterminent pas selon des « critères d'harmonie conjugale, mais selon la complémentarité de deux dignités, de deux fortunes. Partant de cette base, le couple ne saurait s'astreindre à nombre de devoirs réciproques. » (M. Marraud, p. 148). Rares, dans cette classe de la société, furent ceux qui recoururent au divorce, cette loi de 1792 destinée à rendre les mariages, c'est-à-dire les remariages, heureux (S. Desan). C'est que l'amour, le bonheur et la recherche de l'âme sœur s'accommodent finalement assez bien de vies qui, lorsque les fortunes et les états permettent la démultiplication des lieux d'habitation (spatiale ou géographique), les déplacements et la délégation des soins et des travaux domestiques, s'organisent largement en dehors de la conjugalité, cette nécessité des classes plus modestes, plus affairées ou plus laborieuses.

Car c'est bien ainsi qu'il faut comprendre ce que fut et ce que représenta, à l'époque des Lumières, la conjugalité. Cette conjugalité qu'avait rêvée la jeune Germaine, éprise des écrits de ces romanciers qui, de Rousseau à Marmontel, contribuaient d'autant plus à la diffusion du « mythe » du mariage aristocratique qu'ils travaillaient à construire celui, en miroir, de l'union conjugale. Car la conjugalité des Lumières, ce n'est pas le mariage, ou pas seulement ; ce n'est pas non plus la conjugaison des convenances de fortunes et de caractère qui, déjà, font le terreau des mariages de la noblesse, au moins de robe. C'est l'aspiration, portée en partie par la littérature et reprise avec plus ou moins de succès par ceux et celles qu'elle a influencés, de former une véritable union ; une union « vraie » car absolue, emportant à la fois les corps et les cœurs, les sens et les esprits, les volontés et les intérêts ; une union qui se traduit, notamment, par l'indivisibilité des opinions et par l'unité de son gouvernement et dont les effets se font sentir, cette fois, dans les droits différenciés qu'obtiendront les hommes et les femmes, à la fin de la période, lorsque la Révolution traduira en actes politiques la poussée « conjugaliste » (A. Verjus, 2010).

Ainsi, au mode de vie séparé qu'a mené la jeune épouse du baron de Valsain, dans *Le Bon Mari* de Marmontel, doivent succéder, auprès de son second époux Lusane, une manière de vivre bourgeoisement sa vie conjugale. Soumise au règne de la raison et à l'impératif domptage des pulsions, Hortence doit abandonner l'habitude de sortir seule, à sa guise, ou avec qui bon lui semble et préférer désormais des soirées à domicile, en cercle restreint et entre amis choisis, reçus conjointement par le mari et son épouse. Le regard de l'opinion, dans un monde où le mérite et l'usage approprié des réseaux tendent à succéder aux qualités inconditionnelles du « sang bleu », devient un élément stratégique de la réussite sociale des familles. Les mœurs des femmes et l'idée que l'on s'en fait participent de cette construction d'une réputation honorable, pierre de touche de la notabilité bourgeoise. « Une femme que l'on voit aller dans la société sans son mari, annonce qu'elle sait s'amuser sans lui, et donne aux galants de profession le droit de chercher à en profiter », serine Mme Booser, un demi-siècle après Marmontel. Dans son roman épistolaire dédié au rétablissement de l'harmonie conjugale, elle préconise aux femmes de toujours rechercher quelque prétexte pour se dispenser de sortir lorsque leur mari ne pourra les accompagner.

La préservation de l'honneur familial n'est pas la seule raison de cette promotion romanesque d'une conjugalité refermée sur elle-même, attentive à ne pas prêter le

flanc à la critique ; il y va, également, de l'efficacité du gouvernement domestique. Il s'agit de former, d'après l'expression d'A. Walch, une « fédération conjugale » : l'accord des volontés contribue à la bonne marche de l'entreprise familiale, en particulier à la direction des domestiques (au sens large de serviteurs, qu'ils soient dédiés aux soins de la personne ou au travail agricole ou industriel). Il convient, pour préserver l'unité de gouvernement, de montrer un front uni ; et par conséquent, d'éviter de laisser percer toute forme de dissension dans le couple. L'époux, en se mariant, s'adjoint une femme dont il attend qu'elle mette en application les grandes lignes de la conduite qu'il aura choisie. Détenteur naturel de la raison, il possède le savoir nécessaire pour effectuer des choix favorables à l'intérêt général, celui de la maisonnée tout entière, par définition indivisible et, de surcroît, sourde et aveugle aux volontés indépendantes assimilées, au mieux, à des « caprices » (I. de Charrière, *Lettres de Mistriss Henley*). A cet égard, mieux vaut que l'épouse s'arrange pour se trouver d'accord, puisqu'il n'est pas laissé de place à la négociation (le terme est absent du vocabulaire) dans ces mises en scène de la fusion des volontés sous celle de l'époux.

Un autre élément entre en ligne de compte dans cette réhabilitation, par la bourgeoisie, de l'unité de vie et de volonté des époux : la nécessité de remettre aux mères l'éducation des enfants jeunes. Nécessité politique sans doute mais pas seulement. Au mitant du siècle, bien avant la prise de conscience encouragée par *l'Emile*, il s'agit d'abord *d'occuper* les femmes : c'est ainsi que Lusane présente à Hortence ses deux enfants, dont l'éducation est destinée à la préserver de l'ennui qui, nécessairement, naîtra de sa nouvelle vie domestique. Car dans les milieux bourgeois où la domesticité prend en charge l'essentiel des soins du corps et du logis, le travail objectif des épouses consiste à participer avec l'époux à une production économique principalement familiale, qu'elle soit agricole ou urbaine. Seulement, avec l'entrée lente mais inéluctable, au cours de la deuxième moitié du siècle, dans une société axée sur le mérite, le travail et l'acquisition de connaissances, non seulement la production tend à s'éloigner du domicile ; mais l'éducation devient un enjeu de toute première importance. Les femmes, à ce compte, voient leurs fonctions se redéfinir : elles deviennent celles qui, au domicile, ont en charge la direction de l'économie domestique, l'éducation de la prime enfance, l'instruction des filles et la reproduction de la force de travail d'un époux qui, pour subvenir aux besoins de la famille, a dû s'éloigner physiquement du foyer. On trouve notamment dans les correspondances

conjugales, les signes et les raisons de cette coopération conjugale devenue un élément stratégique dans l'économie des classes laborieuses, qu'elles soient bourgeoises ou ouvrières : que ce soit la gestion des affaires qui éloigne le mari parfois pour plusieurs semaines ; un travail de commis qui oblige à faire des horaires de bureaux ; ou l'harassante tâche des ouvriers de la soie par exemple qui, à Lyon, ramène le soir des hommes écrasés de fatigue : du haut en bas de l'échelle sociale laborieuse, aux antipodes de l'aristocratie des rentiers, c'est toute l'économie de la société administrative et industrielle naissante qui tend à produire, favoriser, multiplier des couples unis dans l'effort de reproduction de la force de travail.

Par reproduction de la force de travail, il faut entendre, bien sûr, la mise au monde, l'élevage, la surveillance et l'éducation des enfants ; la fabrication des repas, le blanchissage du linge, la confection des vêtements, le transport et l'évacuation de l'eau, du bois, etc. ; mais ce n'est pas tout. C'est toute la responsabilité du bien être physique et moral de l'époux qui incombe également aux femmes : « l'homme n'est volage que parce qu'il cherche le bonheur ; s'il le trouve réellement avec sa femme, assure encore Mme Booser, il cessera de l'être. » S'il revient au chef de famille de veiller au bien être matériel de la famille (et le droit lui donne, sur ce point, toute latitude puisqu'il détient l'administration des biens, y compris de la dot) c'est à l'épouse qu'il est instamment demandé de préserver, par sa conduite morale, son abnégation et son sens de l'observation, le respect qu'aura pour elle son époux. L'obéissance des femmes est presque présumée : on éduque les filles pour anticiper les désirs et les attentes de l'autre, que cet autre soit le père, la mère, les frères et sœurs, ou les enfants, et *a fortiori*, son époux. Mais le respect marital est de la responsabilité des femmes : elle est de la responsabilité des mères qui le recherchent dans l'époux qui conviendra le mieux pour leur fille ; et de la responsabilité des épouses elles-mêmes qui doivent veiller à préserver les sentiments et le respect de leur mari à leur égard.

On a peu travaillé, jusqu'à nos jours, sur ce que « vivre conjugalement » à l'époque des Lumières impliquait en termes d'ajustements mutuels, de reconnaissance, de renoncements ou, à l'inverse, de passages en force. Nous en sommes réduits, pour le moment, à relever l'existence de « mythes » dont il n'est pas avéré qu'ils n'aient été que cela, et de traces glanées dans une littérature protéiforme. On ne s'en étonnera pas outre mesure : les travaux sur le mariage, la vie conjugale ou le couple n'ont guère mobilisé ces problématiques qui sont, somme toute, très contemporaines, en lien

avec l'interrogation actuelle sur la conjugalité en soi, c'est-à-dire comme élément distinct de la parentalité, de la nuptialité et de la fécondité. Problématiques contemporaines, certes, mais qui réapparaissent après une longue éclipse : car l'interrogation sur ce que « vivre conjugalement » implique existe bel et bien au siècle des Lumières : *Le Bon mari* de Marmontel est là pour en témoigner, mais il n'est pas le seul. *Le Mari Sentimental*, trente ans plus tard, et la réponse cinglante que fit Isabelle de Charrière à ce roman androcentré, montrent que l'on est conscient, dans une partie de l'élite cultivée, des enjeux, notamment genrés, de ce conjugalisme. Car de la conjugalité comme ensemble de pratiques aussi diverses que contraintes socio-économiquement, au conjugalisme comme paradigme emportant la nécessité de raisonner, de sentir et d'agir avec « cet intérêt commun qui tend au même but » que définit le *Mari sentimental* et qui désigne le « bon mari » des Lumières, il y avait tout l'espace des possibilités qu'offre un projet de vie entre deux personnes.

(14 818 signes)

### **Bibliographie :**

**Marmontel**, « Le bon mari », in *Contes moraux...*; Samuel Constant de **Rebecque**, *Le mari sentimental...*, Genève, 1784; Mme de **Staël**, *Oeuvres de jeunesse*, Paris, Desjonquères, **date ?**; Mme **Booser**, *Triomphe de la saine philosophie ou la vraie politique des femmes*, Paris, 1795. Ce texte est reproduit partiellement dans *Vivre libre et écrire. Anthologie des romancières de la période révolutionnaire (1789-1800)*, textes choisis, présentés et annotés par Huguette **Krief**, Vif, 2005; Jean-Jacques Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*, in *Œuvres complètes...*, tome deuxième, Paris, 1835; P. **Bessand-Massenet**, *Femmes sous la Révolution...*, 1953; Pierre **Fauchery**, *La destinée féminine dans le roman européen du XVIIIème siècle*, Paris, Colin, 1972; François **Lebrun**, *La vie conjugale sous l'ancien régime*, Paris, A. Colin, 1975; Simone **Balayé**, *Madame de Staël, Lumières et Liberté*, Paris, Klincksieck, 1979; Comtesse de **Boigne**, *Mémoires, t. 1...*, Paris, Le Mercure de France, 1982; M. **Marraud**, *La noblesse de Paris au XVIIIème siècle*, Paris, Seuil, L'univers historique, 2000; Agnès **Walch**, *Histoire du couple en France de la Renaissance à nos jours*, Rennes, Ed. Ouest-France, 2003; Maurice **Daumas**, *Le mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004; Suzanne **Desan**, *The Family on Trial in Revolutionary France*

Berkeley, Los Angeles and London, University of California Press, 2004 ; Jennifer **Heuer**, *The Family and the Nation, Gender and Citizenship in Revolutionary France, 1789–1830*, Cornell Univ. Press, 2005 ; Anne **Verjus**, *Le Bon Mari. Histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris, Fayard (à paraître en février 2010) ; Olga B. **Cragg** (dir.), *Sexualité, mariage et famille au XVIIIème siècle*, Presses de l'Université Laval, 1998.